

Séance du SAMEDI 03 FEVRIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le **SAMEDI 03 FEVRIER à 10 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes, Mrs CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BOUTRIK Jennifer, BELLON Jacques, CALEGARI Patrick, Marcel MARCILLON, BRAO Florence, CARDONNE Gil, MISSONIER Jean-Marc, Gilbert LEFEU.

Absents excusés représentés : M. Alexis ARGENTI à M. Jean-Marc MISSONIER.

Absents : Mme Nadia AELTERMAN, Mme Annick GODART, M. Didier GIAUFFRET, Mme ROUANET Nina

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

Délib 082018

Objet : Plu : modalités de la concertation.

Madame le Maire rappelle que la concertation publique se poursuit suite à la délibération du 04 Septembre 2017, n°1192017 rapportant l'arrêt du projet de PLU, précision ici faite qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle concertation.

À cet effet un registre mis à la disposition du public est ouvert à la Mairie de Roquestéron où chacun peut consigner ses observations.

Elle informe qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le nouveau projet de PLU prenant en compte les observations de l'État. Le bilan de cette concertation sera tiré lors du nouvel arrêt du projet.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20180203-DELI082018-DE
Reçu le 05/02/2018